

MARDI 13 FEVRIER 2024

À 20h00

Dans la salle du conseil de la mairie

Convocation du mercredi 7 février 2024

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

M. J-L. GUYADER, M. P-Y. TIPA, Mme J. FAVIER, M. J-M. BRISON, M. L. FAIPEUR, Mme C. JUNG, Mme A. METRAL-SCRIBANTE, M. F. MERCIER

Excusés : M. D. SOUCHON, Mme E. CHAMPION, M. LANCESEUR, M. S. BERNARD, Mme Z. ALLORY

Pouvoir : M. D. SOUCHON a donné pouvoir à M. J-M BRISON
Mme E. CHAMPION a donné pouvoir à M. F. MERCIER
M. M. LANCESEUR a donné pouvoir à Mme A. METRAL-SCRIBANTE
M. S. BERNARD a donné pouvoir à M. L. FAIPEUR
Mme Z. ALLORY a donné pouvoir à Mme J. FAVIER

Absent : J-M. SALAMAN

Secrétaire de séance : M. J-M. BRISON

1. Approbation du conseil municipal du 06/12/2023

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Louis Guyader et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2023.

2. Arrêtés du Maire

M. Tipa fait la présentation des arrêtés du Maire (urbanisme, de voirie et de circulation)

3. Finances

a. Nouvelles dépenses d'investissement

Les travaux d'investissement en cours et à venir (chaufferie, rampe d'accès PMR à l'église et relampage LED des bâtiments communaux) nécessitent une délibération dans la limite du quart des crédits de l'année 2023.

Le montant à affecter au compte 2135 (chapitre 21) est de 76 000€ pour couvrir les dépenses d'investissement.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal autorise l'inscription des crédits au compte 2135.

Délibération n°2024-01 : Dépense d'investissement 2024

b. Arrondis des tarifs 2024

A des fins de simplification, les tarifs communaux seront arrondis chaque début d'année après calcul indexé sur l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de novembre N-1.

Pour l'année 2024, les tarifs seront donc les suivants :

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT	2024 TTC
Tarifs de l'eau par m ³	1,20 €
Tarifs de l'assainissement par m ³	1,20 €
Location compteur	55,00 €
Prime fixe	50,00 €
PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3 432,00 €
FRAIS DE BRANCHEMENT A L'EGOUT	2 750,00 €
Taxe de raccordement eaux pluviales	1 793,00 €
Taxe changement abonné	41,00 €
Forfait relevé non transmis	71,00 €

CONCESSIONS	
Concessions Cinquantenaires	569,00 €
Concessions Trentenaires	339,00 €

TARIFS POUR 1 CAVURNE OU CASE

CONCESSIONS	
Concessions Cinquantenaires	1 308,00 €
Concessions Trentenaires	785,00 €

LOCATION CHÂTEAU, CHARNOZ ACCUEIL ET FOUR/LAVOIR

Loyer château au 01/01/2024	643,00 €
Loyer Charnoz accueil 01/01/2024	172,00 €
Loyer Charnoz accueil "journée" 01/01/2024	118,00 €
Four/lavoir	50,00 €

A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal valide les arrondis des tarifs communaux pour 2024.

Délibération 2024-02 : Arrondis des tarifs communaux

c. Facturation et relevé compteurs d'eau

Pour faciliter la gestion de la facturation, de nouveaux compteurs d'eau à tête radio-émettrice ont été installés. Des relevés seront effectués trimestriellement à distance par l'agent technique. Une facture sera alors adressée chaque trimestre avec la consommation réelle.

Sur la dernière facture d'eau, le volume d'eau facturé correspondait uniquement à la consommation de juin 2022 (dernier relevé effectué par les habitants) jusqu'au changement du compteur au cours de l'année 2023 (relevé réalisé par le plombier qui a changé le compteur). Cette facture reprenait également la totalité des frais d'abonnement et de location de compteur pour l'année 2023.

La facture du 1er trimestre 2024 reprendra la consommation depuis le changement de compteur au cours de l'année 2023 mais également celle du premier trimestre 2024. Son montant sera donc plus important, notamment pour les personnes dont le compteur a été changé tôt dans l'année 2023.

Cette facture de régularisation ne sera exceptionnellement pas prélevée même pour celles et ceux ayant opté pour cette solution.

Les prélèvements trimestriels automatiques seront remis en place à partir du 2ème trimestre 2024 pour les personnes qui étaient déjà prélevées les années précédentes. De cette façon, la facturation sera lissée sur

l'année, en 4 échéances et au réel de votre consommation. Le coût de l'abonnement et de la location de compteur seront également répartis sur chaque facture trimestrielle.

4. Divers

a. Avis extension du périmètre du SAGE de la basse Rivière d'Ain

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification prévu pour instaurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Les élus de cette structure souhaitent élargir le territoire couvert par le SAGE pour passer de 40 à 142 communes (extension à toutes les communes du bassin versant de l'Ain aval et de ses affluents)

Les communes sont consultées afin de donner leur avis sur cette extension.

Après explications de M. Guyader, à l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal donne un avis favorable à l'extension du périmètre du SAGE.

Délibération 2024-03 : Avis extension périmètre du SAGE

b. Avis exploitation entrepôt logistique Saint-Vulbas

La société GXO LOGISTICS France a demandé l'autorisation pour l'exploitation d'un entrepôt de logistique à Saint-Vulbas. La commune de Charnoz-sur-Ain est comprise dans le rayon d'affichage de l'enquête publique.

Le conseil municipal doit formuler un avis sur cette enquête.

Après exposé de M. Guyader, à l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable au projet d'exploitation pour un entrepôt logistique à Saint-Vulbas.

Délibération 2024-04 : Avis exploitation entrepôt logistique à Saint-Vulbas

5. Questions diverses

- Entretien du cimetière :

Des devis ont été demandés pour l'entretien annuel du cimetière. Nous sommes en attente du retour des sociétés sollicitées.

- Tour de France :

Le Tour de France aura cette année comme village d'arrivée la commune de Saint-Vulbas. Le comité du Tour de France a proposé aux directeurs d'école de faire participer les élèves à la « dictée du Tour de France ». Le corps enseignant de l'école de Charnoz n'a pas souhaité participer à cette dictée.

- Rythmes scolaires :

Le code de l'éducation prévoit un rythme scolaire sur 4 jours ½. Le calendrier peut être adapté aux situations locales et le rythme peut être maintenu à 4 jours/semaines. La décision doit être prise par le conseil d'école ou la commune pour la rentrée 2024.

La commune se prononcera à l'issue du conseil d'école du 12 mars.

- **Bonus ruralité / villages d'avenir :**

La commune est lauréate des « villages d'avenir » qui vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. La rencontre avec le chef de projet est prévue d'ici quelques semaines afin de nous accompagner dans nos projets éventuels (rénovation énergétique et aménagement des appartements de l'ancienne Mairie, réhabilitation de Charnoz-accueil et du garage communal du centre village, réaménagement du secteur école/Château,...)

- **Convention pour la mise à disposition des salles par les associations :**

Des conventions vont être rédigées et proposées aux associations utilisatrices des salles de la commune (château Messimy et Charnoz accueil).

Le but est de fixer les règles et obligations lors de l'utilisation des salles.

La séance est levée à 22h35.

 Le Maire

Jean-Louis GUYADER




Le secrétaire de séance

Jean-Marc BRISON

